

**Ordonnance de la Cour (huitième chambre) du 27 novembre 2007 —
Eurostrategies/Commission**

(affaire C-122/07 P)

«Pourvoi — Ordonnance de radiation — Désistement — Dépens»

Pourvoi — Objet — Pourvoi portant uniquement sur la charge et le montant des dépens — Irrecevabilité (Statut de la Cour de justice, art. 58, al. 2; règlement de procédure de la Cour, art. 119) (cf. points 24, 25)

Objet

Pourvoi formé contre l'ordonnance du Président de la quatrième chambre du Tribunal de première instance, du 1^{er} décembre 2006, Eurostrategies/Commission (T-203/06) radiant l'affaire du registre du Tribunal et condamnant la partie requérante aux dépens.

Dispositif

- 1) Le pourvoi est rejeté.

- 2) Eurostrategies SPRL est condamnée aux dépens.